

Date de dépôt: 18 février 2009

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Sandra Borgeaud : le chômage une autre vision (bis)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 janvier 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Pourquoi :

Ne leur donne-t-on pas la possibilité de :

- *partager compétences et connaissances afin d'améliorer leur employabilité, éviter un vide dans leur CV ?*
- *participer à la création de leurs propres activités ?*
- *montrer qu'ensemble l'on peut ?*

1. Contexte

1.1 Présentation de la situation

Durant la période de chômage et de recherche d'emploi, le candidat à l'embauche se retrouve professionnellement isolé. En plus de ses difficultés économiques et familiales, ses compétences professionnelles vont stagner, son employabilité va diminuer et une discontinuité va apparaître dans son CV.

Le chômeur adoptera un comportement professionnel passif, se renfermera sur lui-même en attendant que le tissu économique puisse le réabsorber.

Il n'a aucun moyen d'interagir sur les emplois disponibles et peut difficilement, seul, dédier son temps libre à parfaire ses compétences et

connaissances professionnelles, car ces dernières sont en général distribuées au compte-gouttes.

Le candidat à l'embauche est rapidement exclu du milieu économique et social.

Il acquiert la sensation d'être professionnellement inutile, le sentiment de perdre son temps, et cela malgré son savoir-faire.

L'impossibilité de faire valoir et partager ses compétences professionnelles lui est difficile à supporter, la passivité professionnelle dans laquelle il se trouve devient rapidement insupportable. Il prend conscience de son isolement.

Aucun projet d'avenir ne lui est proposé. Il est seul, incapable de rebondir, ses compétences et connaissances professionnelles étant insuffisantes pour se lancer sans soutien ou partenaires dans de nouvelles activités.

Rien n'est fait pour lui permettre de rester professionnellement actif durant sa période de chômage.

Il en vient à se demander si le chômage n'est pas devenu une maladie dont le seul remède consiste à attendre que cela passe en espérant que cela ne durera pas plus que ce que permettent les indemnités qu'il perçoit.

Que de compétences et de connaissances gaspillées, que de personnes mises au ban de la société productive, que de potentiels humains négligés !

Où est-il le système social prêt à lutter contre l'isolement professionnel ?

Que fait-il pour favoriser la collaboration et les échanges professionnels entre les candidats à l'embauche ?

Où sont-ils ces instruments efficaces mis à la disposition des candidats à l'embauche et des milieux du travail afin qu'ils élaborent, ensemble, des projets visant à la création d'activités productives ?

1.2 Exemples

Voir les étapes du projet « Chômage, une autre vision » à l'adresse suivante : <http://www.mediaregard.ch/chomage/etapes>

2. Groupe-cible

Idem que l'IUE 710

3. Objectifs de l'IUE

Idem que l'IUE 710

Question 2

Pourquoi isole-t-on les candidats à l'embauche ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La loi cantonale en matière de chômage intègre parfaitement la préoccupation de ne pas éloigner trop longtemps les chômeurs du marché du travail. C'est ainsi que, au plus tard 12 mois après l'entrée au chômage, les demandeurs d'emploi doivent être insérés dans un des nouveaux programmes emploi-formation, dont la part prépondérante est obligatoirement une activité professionnelle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler